

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05016

Numéro SIREN : 839 920 360

Nom ou dénomination : 5th Dimension

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 45985

Rapport du Commissaire aux apports désigné en application de l'article L. 228-39 du code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations

5TH DIMENSION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

47 rue Marcel Dassault

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

R.C.S Nanterre 839 920 360

Rapport du commissaire désigné en application de l'article L. 228-39 du code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations par la société 5TH DIMENSION

Aux associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce que vous nous avez confiée, en date du 14 juin 2019, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en action qui vous est proposée.

La Présidente de la société par actions simplifiée 5TH DIMENSION vous propose de lui déléguer votre compétence en vue de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 1.000.000 euros par émission d'un nombre maximum de 2.000.000 d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société dites « OC », à libérer intégralement en espèce lors de la souscription.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31 mars 2019, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par la Présidente.

Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Paris, le 24 juin 2019

iCAC

Julie Brami

COMPTES ANNUELS

5TH DIMENSION

47 RUE MARCEL DASSAULT
92514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Bilan au 31/03/2019
Et Annexe Légale

Numéro SIREN : **839920360**

CECCA
45 avenue de Friedland
75008 PARIS
Tel : 01.42.25.54.36
www.groupececca.com

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes Legales 19	5

Bilan et Resultat

5TH DIMENSION

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 491	120	1 371	3,00		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	30 346	5 609	24 736	54,16		
Immobilisations en cours	10 507		10 507	23,01		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 790		5 790	12,68		
TOTAL (I)	48 134	5 729	42 405	92,85		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 406		2 406	5,27		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	858		858	1,88		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	3 264		3 264	7,15		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	51 398	5 729	45 669	100,00		

5TH DIMENSION

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	2,19
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-74 798	-163,77
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-73 798	-161,58
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	7 893	17,28
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	62 150	136,09
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 021	67,93
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	4 973	10,89
. Organismes sociaux	2 177	4,77
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 058	2,32
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	195	0,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 000	21,90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	119 467	261,59
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	45 669	100,00

5TH DIMENSION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			12	80,00			12		N/S
Autres produits			3	20,00			3		N/S
Total des produits d'exploitation (I)			15	100,00			15		N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			54 929	N/S			54 929		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			878	N/S			878		N/S
Salaires et traitements			10 741	N/S			10 741		N/S
Charges sociales			1 717	N/S			1 717		N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 729	N/S			5 729		N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			623	N/S			623		N/S
Total des charges d'exploitation (II)			74 617	N/S			74 617		N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-74 602	N/S			-74 602		N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			134	893,33			134		N/S
Différences négatives de change			52	346,67			52		N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			187	N/S			187		N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-187	N/S			-187		N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-74 788	N/S			-74 788		N/S

5TH DIMENSION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10	66,67	10	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10	66,67	10	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10	-66,66	-10	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	15	100,00	15	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	74 813	N/S	74 813	N/S
RÉSULTAT NET	-74 798 <i>Perte</i>	N/S	-74 798	N/S
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Legales 19

5TH DIMENSION**ANNEXE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019 dont le total est de 45 669,03 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -74 798,01 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

5TH DIMENSION**SOMMAIRE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

5TH DIMENSION**ANNEXE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Brevets	<i>07 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 10 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 20 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

5TH DIMENSION**ANNEXE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			1 491
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			3 000
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			27 346
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			30 346
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			5 790
TOTAL			5 790
TOTAL GENERAL			37 627

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 491	1 491
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			3 000	3 000
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			27 346	27 346
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			10 507	
Avances et acomptes				
TOTAL			40 853	30 346
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			5 790	5 790
TOTAL			5 790	5 790
TOTAL GENERAL			48 134	37 627

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles		120		120
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 190		5 190
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		5 190		5 190
TOTAL GENERAL		5 309		5 309

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	120				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	5 190				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	5 190				
TOTAL GENERAL	5 309				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 790		5 790
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	2 406	2 406	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	8 196	2 406	5 790
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	7 893	7 893		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 021	31 021		
Personnel et comptes rattachés	4 973	4 973		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 177	2 177		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	1 058	1 058		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	195	195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	62 150	62 150		
Autres dettes	10 000	10 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	119 467	119 467		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX

7.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

5TH DIMENSION**ANNEXE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

7.2 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

7.3 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	788

8.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	10 000 000	
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	10 000 000	

Commentaires:

10 000 000.00 d'actions à 0.0001 de valeur nominale

8.3 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	-74 788	
Résultat exceptionnel (et participation)	-10	
Résultat comptable	-74 798	

Commentaires:

5TH DIMENSION**ANNEXE**

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5TH DIMENSION

ANNEXE

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois	31/03/2017 mois	31/03/2017 mois	31/03/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-69 069				
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-69 069				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-74 798				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	10 741				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 717				

Observations complémentaires

Jonathan SAADA
Commissaire aux Comptes
57 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

5TH DIMENSION

SAS au capital de 1000 euros
47, rue Marcel Dassault
92514 Boulogne Billancourt Cedex
839 920 360 RCS PARIS

--

Rapport du commissaire aux
Avantages particuliers



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 14 juin 2019 dans le cadre de l'appréciation des avantages particuliers attribués à certains actionnaires et conformément aux dispositions des articles L.228-11, L.228-15, L.225-147 et R-225-136 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur l'appréciation des avantages particuliers attachés à certains actionnaires.

L'opération envisagée vous est présentée dans la huitième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2019 soumises à votre approbation.

Il m'appartient d'apprécier les avantages particuliers attachés à certains actionnaires. Il ne m'appartient pas en revanche de juger du bien-fondé de l'octroi d'avantages particuliers, lequel procède du consentement des actionnaires. J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, sont destinées à décrire et apprécier chacun des avantages particuliers attachés aux Actions de préférence.

Ma mission prend fin avec le dépôt de mon rapport. Il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Le présent rapport s'ordonne selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Description des avantages particuliers
3. Diligences accomplies et appréciation des avantages particuliers,
4. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. SOCIETE CONCERNEE

5TH DIMENSION est une société par actions simplifiée, immatriculée au registre du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 839 920 360. Son siège social est situé 47, rue Marcel Dassault – 92514 Boulogne Billancourt.

Le capital de la société est de 1 000 euros (mille euros).

La société 5TH DIMENSION a pour objet, en France et hors de France :

La conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques grand public ;

La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes les opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés ou à des objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.2. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MODALITES DE L'OPERATION ENVISAGEE

Afin de soutenir et accélérer la croissance de la société 5TH DIMENSION, les associés fondateurs ont décidé de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 2000000 d'obligation convertible en actions représentant un emprunt de 1000000 d'euros.

L'article 11.3 prévoyait avant cette opération un droit de préemption pour l'intégralité des titres futurs émis qui serait octroyé proportionnellement aux participations des associés non dilués.

Aujourd'hui, il est envisagé d'octroyer cet avantage à Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer en premier rang puis aux autres associés en second rang.

2. DESCRIPTION DES AVANTAGES PARTICULIERS

Il vous est proposé d'octroyer à Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer, à titre d'avantages particuliers liés à leur personne, le bénéfice de l'exercice du droit de préemption stipulé à l'article 11.3 (« Droit de préemption ») en premier rang, pour l'intégralité des Titres (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société), proportionnellement à leurs participations respectives sur une base non diluée.

Ces avantages particuliers seraient octroyés à Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer à titre permanent.

Si les avantages particuliers de Madame Sophie Serrero et de Monsieur Aron Kapshitzer sont approuvés, il vous sera également proposé de modifier l'article 11.3 (« *Droit de préemption* ») des statuts de la façon suivante :

- Création d'un nouvel article 11.3.2 (« *Ordre dans l'exercice du Droit de préemption* ») dont les termes sont les suivants :

« 11.3.2. Ordre dans l'exercice du Droit de préemption

Les Bénéficiaires du Droit de Préemption exerceront leur droit de préemption, en cas de Transfert, selon les modalités suivantes :

- (a) *En premier rang, Madame Sophie et Monsieur Aron Kapshitzer, pour l'intégralité des Titres Offerts, proportionnellement à leurs participations respectives dans la Société sur une base non diluée (ci-après les « **Bénéficiaires de Premier Rang** »).*
- (b) *En second rang, les autres associés, proportionnellement à leurs participations respectives dans la Société sur une base non diluée (ci-après les « **Bénéficiaires de Second Rang** »).* »

La numérotation de l'article 11.3 est modifiée en conséquence.

- L'intégralité des termes de l'article dorénavant numéroté 11.3.3 (« *Exercice du droit de préemption* ») sont supprimés et remplacés par les termes suivants :

« 11.3.3 Exercice du droit de préemption

*Chacun des Bénéficiaires du Droit de Préemption pourra notifier au Cédant (avec copie au Président de la Société) par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception (ci-après la « **Notification en Réponse** ») :*

- (i) *Qu'il renonce à exercer son droit de préemption sur les Titres Offerts, le défaut de présentation de la Notification en Réponse au Cédant dans le délai visé au paragraphe ci-dessous valant renonciation par le Bénéficiaire du Droit de Préemption concerné à son droit de préemption pour le Transfert concerné, ou*

- (ii) Qu'il exerce son droit de préemption sur tout ou partie des Titres Offerts (étant précisé que le droit de préemption ne peut s'exercer in fine que sur l'intégralité des Titres Offerts) pour le prix mentionné dans la Notification de Transfert. Dans ce cas, le Bénéficiaire du Droit de Préemption souhaitant exercer son droit de préemption devra adresser la Notification en Réponse dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés à compter de la première présentation de la Notification de Transfert, ou en cas de désignation d'un Expert en application des stipulations ci-dessous, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés à compter de la remise du Rapport de l'Expert.

Si le Transfert porte sur plus de cinquante pour cent (50%) du capital de la Société sur une base non diluée, la préemption par un ou plusieurs Bénéficiaire(s) du Droit de Préemption de la totalité des Titres Offerts vaut offre ferme et irrévocable d'acquérir les Titres des Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ayant exercé leur droit de sortie conjointe conformément aux termes de l'ARTICLE 11.6, dans les termes et conditions visés audit ARTICLE 11.6, l'acquisition des Titres des Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe devant intervenir le jour de la réalisation de la préemption.

Le droit de préemption s'exercera selon l'ordre de priorité défini à l'article 11.3.2 dans les conditions suivantes :

- (a) Le droit de préemption ne pourra s'exercer collectivement ou individuellement que pour la totalité des Titres Offerts.
- (b) Dans l'hypothèse où les demandes des Bénéficiaires d'un même rang seraient ensemble supérieures au nombre total de Titres Offerts et/ou en cas de pluralité de demandeurs au même rang, la répartition se fera entre eux, dans la limite de leurs demandes et sauf accord contraire entre eux, au prorata de leurs participations respectives dans la Société, par rapport à la participation globale des associés du même rang ayant valablement exercé le droit de préemption, dans la limite cependant de leurs demandes, les éventuels rompus étant arrondis au nombre entier le plus proche.
- (c) Dans le cas où, par application de la règle de répartition susvisée, tous les Titres Offerts dont le Transfert est envisagé ne seraient pas tous répartis entre les Bénéficiaires du rang de priorité concerné, ces Titres Offerts non répartis le seront au profit du(des) bénéficiaire(s) du rang suivant, s'il(s) a(ont) exercé le droit de préemption.
- (d) Sous réserve des stipulations ci-dessous concernant l'intervention d'un Expert, le droit de préemption s'exercera à un prix et à des conditions identiques, pour chaque Titre Offert, au prix par Titre Offert et aux conditions indiqués dans la Notification de Transfert. »

• L'intégralité des termes de l'article dorénavant numéroté 11.3.4 (« Expert ») sont supprimés et remplacés par les termes suivants :

« En cas de Transfert Complexe, chacun des Bénéficiaires du Droit de Préemption de premier rang ou, à défaut d'exercice par eux de leur Droit de Préemption de premier rang pour la totalité des Titres Offerts, chacun des Bénéficiaires du Droit de Préemption, pourra contester le prix des Titres Offerts indiqué dans la Notification de Transfert, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception (avec copie au Président de la Société et aux autres Bénéficiaires du Droit de Préemption) dans les quinze (15) Jours Ouvrés de la première présentation de la Notification de Transfert (ci-après la « Contestation »).

En cas de Contestation et à défaut d'accord entre le Cédant et tout ou partie des Bénéficiaires du Droit de Préemption de premier rang ayant exercé leur droit de préemption ou, à défaut d'exercice par eux de leur Droit de Préemption de premier rang pour la totalité des Titres Offerts, entre le Cédant et tout ou partie des Bénéficiaires du Droit de préemption ayant exercé leur droit de préemption, (ci-après les « Parties Concernées »), le prix des Titres Offerts sera établi par un expert (ci-après l'« Expert ») choisi d'un commun accord entre les Parties Concernées, en ce compris le cas échéant les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant notifié l'exercice de leur droit de préemption au prix mentionné dans la Notification de Transfert. A défaut d'accord sur le choix de l'Expert dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés à compter de la première présentation de la Contestation au Cédant, celui-ci sera désigné par ordonnance du président du Tribunal de commerce de Paris conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil, sur simple saisine de la plus diligente des Parties Concernées.

L'Expert devra communiquer aux Parties Concernées et à la Société prise en la personne de son Président dans les trente (30) Jours Ouvrés suivant sa nomination, un rapport indiquant son évaluation des Titres Offerts (le « Rapport de l'Expert »). Son évaluation s'imposera alors à l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Préemption au titre du Transfert concerné.

Les frais relatifs à la mission de l'Expert seront partagés à parts égales entre les Parties Concernées.

Dans le cas où un ou plusieurs Bénéficiaires du Droit de Préemption souhaiteraient alors finalement exercer leur droit de préemption au prix fixé par l'Expert (selon l'ordre de priorité visé aux présentes), ils devront adresser au Cédant (avec copie au Président de la Société et aux autres Bénéficiaires du Droit de Préemption), dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés à compter de la remise du Rapport de l'Expert, une Notification en Réponse indiquant qu'ils exercent leur droit de préemption sur la base de l'évaluation retenue par l'Expert, sous réserve de l'absence de renonciation par le Cédant à son projet de Transfert, conformément aux termes de l'alinéa ci-dessous.

Le Cédant pourra quant à lui notifier aux Bénéficiaires du Droit de Préemption (avec copie au Président de la Société) sa décision de renoncer à son projet de Transfert dans un délai de huit (8) Jours Ouvrés à compter de la remise du Rapport de l'Expert, si le prix des Titres Offerts tel qu'évalué par l'Expert est inférieur de plus de dix pour cent (10%) au prix indiqué dans la Notification de Transfert. »

- Les articles 11.3.4 et 11.3.5 seront dorénavant numérotés 11.3.5 et 11.3.6 et toute référence dans les statuts à la nouvelle numérotation de l'article 13.3 fera dorénavant référence à la nouvelle numérotation.

3. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES AVANTAGES PARTICULIERS

3.1. DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Afin d'apprécier les avantages particuliers susceptibles de résulter de l'opération faisant l'objet du présent rapport, j'ai notamment mis en œuvre les diligences décrites ci-après :

- je me suis entretenu avec les personnes chargées de la réalisation de l'opération, ainsi qu'avec leurs conseils, afin d'appréhender l'opération envisagée ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elle se situe ;

- j'ai pris connaissance du projet de statuts soumis à l'approbation des actionnaires ;

- j'ai pris connaissance de l'ensemble de la documentation juridique et contractuelle liée à l'opération envisagée ; et

- j'ai vérifié que les avantages particuliers ne sont pas contraires à la loi.

- J'ai obtenu de la part des dirigeants de la Société une lettre d'affirmation reprenant les principales déclarations qui m'ont été faites.

- Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation des avantages particuliers.

Je vous précise que la mission du commissaire aux avantages particuliers n'est pas assimilable à une mission de « due diligence », ni d'expertise indépendante sur la valorisation des avantages particuliers attribués. Ma mission a pour seuls objectifs d'éclairer les actionnaires sur les avantages particuliers attachés aux Actions de préférence et de vérifier que ces avantages ne sont pas contraires à la loi.

3.2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES AVANTAGES PARTICULIERS

L'opération soumise consiste donc en la modification des avantages particuliers ayant été précédemment validés par une assemblée et par l'approbation d'un commissaire aux avantages particuliers.

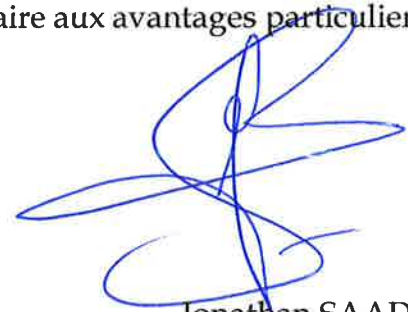
Les avantages particuliers conférés aux actionnaires Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer sont des avantages pécuniaires et non pécuniaires qui s'inscrivent dans le contexte global du développement de la société 5TH DIMENSION.

Les droits de nature pécuniaire et non pécuniaire attachés aux actionnaires Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer reposent, pour l'essentiel, sur une répartition d'un droit de préemption différente. Ces droits n'appellent pas de commentaire particulier de ma part. En effet, l'ensemble de ces droits sont des avantages particuliers négociés entre professionnels avisés. Ils constituent une rupture de l'égalité entre actionnaires qui se justifie par le contexte de l'opération.

4. CONCLUSION

Sur la base des développements précédents, les avantages particuliers attachés aux actionnaires Madame Sophie Serrero et à Monsieur Aron Kapshitzer n'appellent pas de commentaire particulier de ma part.

Fait à Paris, le 24 juin 2019.
Le commissaire aux avantages particuliers,



Jonathan SAADA

Commissaires aux Comptes,
Membres des Compagnies Régionales de Versailles.